



Déclaration à la CAPD du 28 mai 2013, lue par Marc Dailloux (RASED)

Monsieur le Directeur Académique,

Lors de la CAPD de mars dernier, nous vous avons interrogé sur l'absence programmée de départs en formation spécialisée. Vous nous aviez alors répondu ne pas disposer de budget pour cela. Suite à cette réponse, les organisations syndicales présentes autour de cette table ont envoyé un courrier à Madame la Rectrice pour lui demander l'octroi de crédits supplémentaires afin de rendre ces départs possibles. La réponse de Madame la Rectrice en CTA a été la qu'il ne s'agissait pas d'un problème d'absence de crédits mais de la manière dont le DASEN utilisait et répartissait ces crédits.

Il s'agit donc bien d'une décision qui vous revient puisque des départs ont lieu dans d'autres départements.

L'absence de départs en formation spécialisée dans aucune option à la prochaine rentrée scolaire sonne pour nous comme un coup d'assommoir !

Alors que les besoins en formation sont criants si l'on veut mettre des personnels formés sur des postes spécialisés si souvent occupés par des collègues pleins de bonne volonté mais dépourvus de l'approche théorique et pédagogique nécessaire, nous ne pouvons que vous faire part de notre profonde incompréhension et de notre total désaccord quant à votre décision. Celle-ci nous apparaît d'autant plus incompréhensible que dans d'autres départements, des départs ont bien lieu.

C'est tout l'enseignement spécialisé et adapté qui, à terme, se trouve menacé.

Les RASED en sont une illustration parfaite.

La précédente gouvernance les a laissés orphelins.

Les personnels spécialisés qui y exercent se retrouvent face à des tâches qui ne correspondent plus à la loi d'orientation de 1989 qui avait créé ces structures.

Les RASED vieillissent à l'image de celui qui s'exprime aujourd'hui !

En vous positionnant sur cette question des départs en formation, en n'envoyant aucun personnel en formation « E » et « G », éléments constitutifs des RASED, vous contribuez clairement- en l'absence de positionnement ministériel clair- à l'extinction de ce dispositif.

L'enseignement adapté en CLIS et en SEGPA, à terme, connaîtra le même sort si l'on poursuit cette logique de ne plus former de personnels.

Est-ce à dire, qu'en période de crise, ceux qui souffrent le plus seront les moins aidés ? Quelle profonde injustice !

Votre décision, que nous ne pouvons accepter de cautionner, est pour nous une amère déception après l'espoir suscité par les promesses faites de donner priorité à l'éducation.

C'est pourquoi les élus du personnel SNUipp-FSU et SE-UNSA décident, en guise de protestation solennelle, de quitter cette instance. Nous informerons la profession et le ministre de notre démarche d'aujourd'hui, car nous estimons que par votre décision, vous contribuez à poursuivre le démantèlement des structures d'aide aux élèves et aux familles les plus fragiles.

Il va sans dire que nous communiquerons en détail avec la presse et les parlementaires des raisons qui nous ont amenés à adopter cette attitude.

Les élus du personnel SNUipp/FSU et SE-UNSA

à la CAPD de Saône et Loire